



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2024-010

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

78-2024-01-03-00007 - Arrêté portant nomination du Docteur Khemis HENNI, Médecin psychiatre agréé dans le département des Yvelines (Trappes) jusqu'au 1er Juin 2024. (1 page)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2024-01-03-00007

Arrêté portant nomination du Docteur Khemis
HENNI, Médecin psychiatre agréé dans le
département des Yvelines (Trappes) jusqu'au 1er
Juin 2024.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTE N°

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITÉS

Le Préfet des Yvelines
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du
mérite

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021, fixant la liste des médecins agréés dans le département des Yvelines, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2021 ;

VU le courrier du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Yvelines ;

VU l'avis émis par l'Union des Syndicats Médicaux des Yvelines ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Départemental ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommé médecin agréé dans le département des Yvelines jusqu'au 1^{er} juin 2024, date de l'expiration de l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2021 susvisé :

Docteur Khemis HENNI
Médecin psychiatre
7 rue Maurice Ravel
78190 TRAPPES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montigny le bretonneux
le **03 JAN. 2024**

Le Préfet,
P/Le préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de l'Emploi
Du Travail et des Solidarités des Yvelines

Patrick DONNADIEU